

CHARTRE DE LA FONDATION JEUNESSE ET FAMILLES, DE SES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

1. PREAMBULE

LA FONDATION JEUNESSE ET FAMILLES

La Fondation Jeunesse et Familles a pour but d'intervenir auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes (parents, familles, groupes) en difficultés éducatives ou sociales et de soutenir leur famille. Elle réalise son action éducative dans le cadre de foyers, par l'accompagnement en milieu ouvert, en ambulatoire et par diverses autres structures qu'elle anime ou auxquelles elle participe.

OBJECTIFS DE LA CHARTE

La présente charte exprime les valeurs liées à la mission de la Fondation et l'engagement de l'ensemble de ses collaborateurs¹ à les respecter. Elle leur rappelle les principes éthiques de leur travail, souligne la collaboration au sein des équipes et contribue à maintenir le sentiment d'appartenance à l'égard de la Fondation. Elle vise ainsi à renouveler leur motivation et à renforcer leur créativité.

Cette charte se veut un instrument incitatif, motivant et favorisant la réflexion. Elle est appelée à évoluer en fonction des changements professionnels ou institutionnels et du regard qui est porté sur eux.

Elle permet aussi à toutes les personnes intéressées au travail de la Fondation de saisir l'esprit dans lequel il s'effectue.

REFERENCES ETHIQUES

Dans leur action éducative, les collaborateurs se réfèrent principalement à la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), à la Convention des droits de l'enfant (1989/1990), ainsi qu'aux Principes directeurs de la Fondation. Ils déclarent respecter les principes d'égalité et de non-discrimination qui sont à la base de ces conventions et se conformer aux lois fédérales et cantonales dont ils dépendent.

2. RELATION AVEC LES BENEFICIAIRES

PROTEGER LEUR DIGNITE ET LEURS DROITS

Destinataires de leurs prestations éducatives, les enfants, adolescents, adultes et familles, sont au centre de l'attention des collaborateurs, qui ont à cœur de protéger leur dignité et leurs droits.

Les collaborateurs considèrent l'identité personnelle de chacun de ceux qui leurs sont confiés. Ils pratiquent une écoute active et usent d'empathie, afin de rejoindre leurs préoccupations et de tenir compte de leurs difficultés particulières.

VISER A L'AUTONOMIE

Ils visent à les rendre toujours plus autonomes et responsables, capables d'user de leur liberté. Dans ce but, ils incitent enfants et adolescents, parents à mobiliser leurs ressources propres, à devenir participatifs, conscients de leurs potentialités et indépendants. Ils veillent ainsi à leur développement physique, psychique, intellectuel et spirituel, afin qu'ils puissent s'intégrer au mieux dans la société.

FAVORISER L'OUVERTURE ET LA CONFIANCE

Ils tendent à établir la transparence dans leurs relations et à rendre effectif pour chacun le droit à l'expression. Ils s'efforcent, dans la mesure du possible, à associer chacun à la prise de décisions.

COLLABORATION AVEC LES FAMILLES

Ils cultivent un esprit de partenariat avec les familles, en les considérant comme partie prenante du projet éducatif, thérapeutique et de vie. Avec les enfants, elles sont au centre de leur attention.

¹ Pour alléger le texte, nous utilisons le terme masculin, étant entendu que les collaboratrices sont incluses.

3. RELATION ENTRE COLLABORATEURS

COLLEGIALITE	Les collaborateurs s'engagent à soigner leurs relations collégiales. Ils cultivent le respect, favorisent l'entraide et la concertation.
RESPECT DES REGLES	Ils se réfèrent au concept socio-éducatif dans lequel ils sont impliqués, tant pour garantir la qualité de leurs prestations que dans un but de cohésion. Ils respectent les règles et obligations liées à leur travail. Ils reconnaissent l'engagement humain particulier que requiert leur profession.
ASSUMER SES RESPONSABILITES	Ils assument leur responsabilité, sont conscients des risques inhérents à leur mission et les anticipent. Ils acceptent leurs limites et ne cherchent pas à cacher leurs difficultés ou leurs erreurs.
COMMUNICATION ET PRATIQUE DU DIALOGUE	Ils sont attentifs à l'importance de la communication, à la circulation des informations et à la pratique du dialogue. Ils s'exercent à être ouverts aux idées et aux opinions des autres, sans craindre d'exprimer les leurs. Ils observent tous le devoir de discrétion. En cas de tension ou de divergences, ils cherchent à atteindre une solution par le dialogue avec les personnes concernées, par la discussion en équipe, avec les responsables, et si nécessaire en consultant les instances appropriées.
FORMATION CONTINUE	Dans un but d'améliorations professionnelles et personnelles, ils s'engagent à suivre une formation continue et à se ressourcer.

4. RELATION A LA FONDATION ET AVEC LES ORGANISMES PARTENAIRES

LOYAUTE ET CREATIVITE	Les collaborateurs s'engagent à respecter l'organisation et les normes de la Fondation. Ils sont cependant encouragés à exercer un regard critique sur son fonctionnement et à faire des propositions constructives.
IMAGE DE LA FJF	Vis-à-vis de l'extérieur, ils ont à cœur d'assurer une vraie compréhension de la mission et des activités de la Fondation et de promouvoir son image.
PARTENARIAT	Les collaborateurs respectent les usages des organismes et des services partenaires et favorisent de bonnes relations avec eux.

*Commission d'éthique :
Arlette Cavat, Cécile Morattel, Catherine Rimaz, René Blanchet*